



15ème législature

Question N° : 33840	De Mme Florence Granjus (La République en Marche - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Protection des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers.	Analyse > Protection des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers..
Question publiée au JO le : 10/11/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Florence Granjus alerte M. le ministre de l'intérieur sur la protection des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers. De nombreux cas de violences contre les forces de l'ordre ont été relevés depuis le début de l'année 2020. La période de crise sanitaire et économique que l'on traverse ne fait pas exception. Ces comportements irrespectueux et à répétition ont fait l'objet de nombreuses alertes. Le 4 août 2020, un numéro vert a été lancé pour accompagner les policiers. Dans la lutte contre la prolifération du virus, les forces de l'ordre sont prises pour cible lors de leurs missions de protection des citoyens français. Une évolution notable du nombre d'agents blessés vers la hausse est aussi démontrée. Le nombre d'agressions, d'outrages et de violence à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique a considérablement augmenté depuis 2008. Les récents événements ont été révélateurs d'un sentiment d'insécurité et d'impuissance. Selon un rapport d'information du Sénat déposé en décembre 2019 sur les violences contre les pompiers, sur les cinq premiers mois de 2019, ces violences ont augmenté de 50 % par rapport à la même période de 2018. Le rapport souligne également l'importance du soutien psychologique après les faits. En 2017, le taux de plainte des sapeurs-pompiers professionnels, militaires et volontaires suite à leur agression était de 92 % selon la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise. Les moniteurs FTSI (formateurs techniques sécurité d'intervention) sont peu nombreux. Les formations à l'intervention, pour mieux appréhender les risques, sont importantes mais ne doivent pas permettre la banalisation de ces gestes lourds de conséquences. Le 9 octobre 2020, un protocole visant à protéger ces agents a été signé par la préfecture de Bretagne, le parquet de Rennes, le service départemental d'incendie et de secours du département de l'Ille-et-Vilaine, les policiers et les gendarmes. En décembre 2019, l'ancien secrétaire d'État Laurent Nuñez a évoqué l'engagement du Gouvernement face à ce sujet, en réponse à l'augmentation des agressions envers les pompiers. Le 15 octobre 2020, les syndicats de policiers ont été reçus à l'Élysée par le Président de la République dans le cadre d'un engagement de l'amélioration de leur quotidien. Un regard positif et fier est nécessaire et encourageant envers les forces de l'ordre et les soldats du feu. Remédier à cette situation est d'autant plus important lorsque la protection de la population est au cœur des préoccupations. Elle lui demande quel peut être le plan d'action du Gouvernement afin de protéger ceux qui assurent la protection des Français au quotidien.